

## Volet B

# Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge

\*19316305\*



Déposé 01-05-2019

Greffe

 $N^{\circ}$  d'entreprise : 0725934538

Nom:

(en entier): CGH Events

(en abrégé) : CGH Events

Forme légale : Société en commandite

Adresse du siège : Libramont, Place Communale 7

6800 Libramont-Chevigny

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2019 qu'une société commerciale a été constituée entre 1/ Madame Annie PONCIN (NN 700305-148-29), né le 5 mars 1970, domiciliée Place communale 5 à 6800 Libramont, appelée le commandité

Ft

2/ Madame PIERARD Valentine (NN 950116-424-31), née le 16 janvier 1995, domiciliée place communale 5 à 6800 Libramont.

3/ Monsieur PIERARD Clément (NN 970901-283-41), né le 1er septembre 1997, domicilié place communale 5 à 6800 Libramont

Appelés les commanditaires

### Article 1 – Forme et Dénomination

La société est une société en commandite simple. La société a pour raison sociale « CGH Events »

#### Article 2 - Siège Social

Le siège social est établi, place communale,7 à 6800 Libramont. Il peut être transféré ailleurs par décision du ou des associés commandités prise à la majorité simple. La société pourra également établir tout siège d'exploitation en Belgique par décision du ou des associés commandités prise à la majorité simple.

#### Article 3 - Objet

La société à pour objet :

La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, tant en Belgique qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, entièrement ou partiellement- pour autant qu'elle dispose des agréations nécessaires – aux domaines suivant, à savoir :

1/ L'organisation de tout évènement public, privé ou associatif tels que, spectacles, concerts, fêtes, conventions, séminaires, foires commerciales ou autres, salons professionnels ou B2B

2/ L'achat, la vente, la location de tout matériel en rapport direct ou non avec son objet social en ce compris tout véhicule terrestre, bateau, navire ou aéronef;

3 La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et franchises concernant ces activités;

4 l'achat ou la souscription, la détention, la gestion et la cession ou l'apport d'actions ou autres valeurs mobilières dans toute société ou groupement et l'acquisition, la création, la location et la cession de tous fonds de commerce ou établissement;

Article 4 - Capital et Durée

Réservé Moniteur Volet B - suite

La durée de la société qui prend cours le 1er avril 2019 est illimitée sauf dans les cas de dissolution anticipée prévus par la loi et les présents statuts. Le capital social s'élève à 1.000 € (mille euros) représenté par des parts nominatives de 10 € (dix euros) chacune. Les parts sociales sont souscrites et libérées en espèces comme suit : En tant qu'associé commandité : Annie PONCIN, 90 parts, soit 900 € (neuf cents)

En tant qu'associé commanditaire : Valentine PIERARD, 5 parts, soit 50 € (cinquante)

En tant qu'associé commanditaire : Clément PIERARD, 5 parts, soit 50 € (cinquante)

La responsabilité de l'associé commandité est illimitée. La responsabilité des associés commanditaires est limitée à leur apport.

#### Article 5 – Représentation de la société

Madame Annie PONCIN est désignée comme gérante et aura seule la gestion des affaires de la société. Elle est investie à ce titre de tous les pouvoirs de signature et de représentation et pourra accomplir tous les actes de gestion et de disposition rentrant dans le cadre de l'objet social. Le mandat du gérant, d'une durée indéterminée, pourra être rémunéré.

#### Article 6 - Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

#### Article 7 – Assemblée générale

L'assemblée générale se réunit chaque année, le dernier vendredi du mois de mai à 19 heures au siège social.

#### Article 8 – Cession des parts

Aucun associé ne pourra céder ses droits dans la société, soit en totalité, soit en partie sans l'accord préalable des autres associés.

#### Article 9 - Application du droit commun

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les dispositions du code des sociétés sont applicables. Article 10 – Divers

Conformément à l'article 67 du code des sociétés, les présents statuts seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce dans le ressort territorial duquel la société à son siège social.

#### Article 11 – Dispositions finales et transitoires

Le premier exercice social commencera le 1er avril 2019 et finira le 31 décembre 2019. La première assemblée générale se tiendra en 2020.

Fait à Libramont le 1er avril 2019.

Annie PONCIN Associé Commandité Gérante

Clément PIERARD Associé commanditaire

Valentine PIERARD Associée commanditaire